

ASSOCIATION DU GOLF CLUB DE DUMBEA



Association loi 1901 n° ridet : 139485.001
B.P. 63 GA 98830 DUMBEA tél. : (687) 41 81 81
mail: agcdumbéa@gmail.com

2017 ECOLE DE GOLF 2017

<u>NOM</u> (Mr, Melle)	<u>Prénom</u>	<u>Date naissance</u>	<u>Date 1ère adhésion</u>
1 -----	-----	--- // --- // -----	-----
2 -----	-----	--- // --- // -----	-----
3 -----	-----	--- // --- // -----	-----

TARIF ECOLE DE GOLF (du 1er Mars au 30 Novembre**):

<u>Enfants vivant dans le même foyer</u>	<u>A - Prélèvement mensuel ***</u>	<u>OU</u>	<u>B - Paiement Totalité (= 1 mois offert)</u>
1 enfant	4 000/mois (soit un total de 36 000)		32 000
2ème enfant (-12,5%)	3 500/mois (soit un total de 31 500)		28 000 *
3ème enfant et plus (- 25%)	3 000/mois (soit un total de 27 000)		24 000 *

* possibilité paiement en 3 chèques pré-établis (mars, avril, mai)

** En cas d'inscription en cours d'année, un seul paiement (nombre de mois restants x 4000 xpf)

Paiement choisi : **A** ou **B** (*barrer mention inutile*) TOTAL =XPF

SI TES PARENTS N'ONT PAS DÉJÀ PRIS TA LICENCE ET TON ADHÉSION A L'AGCD, remplir ceci, t'acquitter du tarif ci-dessous et apporter un certificat médical autorisant la pratique du golf en compétition:

ADRESSE : (Où doit être envoyée la licence FFG):

CODE POSTAL :..... VILLE : Téléphone :..... Mobile :.....

Email (Ecrire en MAJUSCULE) : @

TARIF LICENCE FFG + COTISATION à ton club, l'AGCD :

JEUNE (13-18 ans, né de 1999 à 2004 inclus): 7 000 XPF x =

ENFANT(- de 13 ans, né à partir de 2005) : 6 000 XPF x =

Règlement en : espèces chèque MONTANT Total: XPF

Fait à Dumbéa, le Signature membre : Enregistré FFG le par.....

M à jour le 08/01/2017

*** AUTORISATION de Prélèvements (joindre un RIB): N° National d'Emetteur :.....

- Etablissement bancaire ou postal : Nom, adresse

- Titulaire du compte à débiter : Nom, prénom , adresse.....

- Compte à débiter :

Code établissement Code guichet N° compte. Clé.....

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'AGCD. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte et réglerai le différend avec l'AGCD

Fait à le..... Signature :